

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-09-26-11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., M. AVRIL V., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. LEROY E., M. PETIT M.

Etaient absents excusés : Mme JUMIAUX A. (pouvoir à Mme CARON A.M), Mme MOA K. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.), M. COUILLET T., Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. PETIT M.)

Etaient absents : M. SERAFFIN JC., Mme BREARD A., M. WINTER G.

Date de convocation : 12/09/2022

Date d'affichage : 12/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 23

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : AVIS SUR L'IMPLANTATION DE LA PREMIERE PAIRE EPR2 SUR LE TERRITOIRE

Lors de la déclaration sur la politique de l'énergie le 10 février 2022 à Belfort, le Président de la République a rappelé la nécessité de baisser de 55% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 pour respecter les engagements climatiques pris par la France. Il a rappelé également la nécessité de réduire notre dépendance à l'étranger pour nos besoins énergétiques, là où deux tiers de notre énergie est actuellement d'origine fossile.

S'appuyant sur l'étude menée par RTE : « Futurs énergétiques 2050 » le gouvernement affirme la volonté de développer les énergies renouvelables et le nucléaire et annonce le lancement d'un programme de construction de six EPP2 et le démarrage des études sur la construction de 8 EPR2 additionnels.

Le CNPE de Penly, mis en service en 1990, participe activement au développement du tissu économique de la région et contribue à dynamiser le territoire. En 2020, elle a produit 16,5 TWh d'électricité décarbonée, ce qui couvre les besoins de plus de 3,6 millions de foyers français chaque année.

Le contexte historique et actuel confirme la vocation du territoire à poursuivre le développement de la filière nucléaire :

- Compte tenu de la recrudescence des besoins et de la demande constatée chaque jour ;
- Compte tenu des installations de transport d'énergie déjà présentes autour du site électronucléaire de « Penly » ;
- Compte tenu des espaces fonciers déjà réservés sur le site pour permettre la création de tranches complémentaires sur le CNPE de « Penly ».

.../...

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal donne :

Un **AVIS FAVORABLE** sur la motion déposée par la Communauté de Communes Falaises du Talou dans leur délibération n°14062022-23-144 NA 8.4.4 concernant la construction de la première paire d'EPR2 sur le site du CNPE de Penly.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 28 septembre 2022

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.